DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN, Agent.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE
Vignettes et Portraits
50 PLANCHES SUR ACIER, par MM E. [illegible], Kare, Girardet, Massard, [illegible] gravées par MM. Audibran, Devey, [illegible] Goutière, Hopwood, Outhwaite, Revel, [illegible] Taverner et Vallot.

PROSPECTUS.

Cette collection de Vignettes et de Portraits est exécutée spécialement pour l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers; [illegible] sujets pris au Conseil, copiés d'après des [illegible] tous les livres depuis sur la même époque [illegible] des livre de M. Thiers ont le droit d'attendre de ses éditeurs. [illegible]

Cette Collection de Vignettes et Portraits [illegible] pour l'Histoire du [illegible] l'Empire, par M. Thiers, se compose de [illegible] en 10 livraisons. Elle peut être [illegible] de Paris comme à celle de la [illegible] publiée à New-York, ou faire [illegible] à part.

Les 3 premières livraisons [illegible] vrées aux souscripteurs, à la [illegible]
Vr HEBERT, 149 [illegible]
N. B.—Le prix de la souscr[illegible] pour l'ouvrage complet. [illegible]

CARTES A JOUER—[illegible] 4 grosses cartes à [illegible] de première qualité; [illegible] 2 do do de jeux de piquet 32 [illegible] do les allemandes, premiers [illegible] fine, do do; 2 do do esp. [illegible]
VICTOR HEBERT, libraire, [illegible] Chartres.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE. L'Histoire de la Louisiane, par [illegible] 2 vols in 8o. est en vente chez V. HEBERT, 149, Chartres.

MARTIN L'ENFANT [illegible]—Ouvrage [illegible] trouve au les Me[illegible] V. HEBERT, 149 Chartres. [illegible]

J. H. SHOOT, [illegible] COMMISSIONNAIRE [illegible] Mobile, Alabama.

[illegible]
A. MICHOUD, [illegible] Ursulines et Levée.

[illegible]
Rue St-Louis, 87. [illegible] 19 jan 1an

GIANNONINI & F. CLAVE, Fabricants de Billards, [illegible] Chartres et le passage de la Bourse,

[illegible] des premiers [illegible] de France et des Etats-Unis, la maison [illegible] Billards, tables à marquer, blouses, bosses, billes, [illegible] Assortiment de [illegible] billards [illegible]

CONSERVES ALIMENTAIRES. [illegible]
FERROS, [illegible] Royale et Dumaine.

MARCHANDISES SECHES. [illegible] STORES, RIDEAUX, &c. &c. [illegible]

Stores transparents. [illegible]

Tapis. [illegible]

Nattes, Toiles cirées. [illegible]

Marchandises de Fil. [illegible]
DAMERON, THOMPSON & Co. [illegible] Chartres et 27 Douane.

GARTHWAITE, PAYAN & Co. [illegible] No. 228, Broad Street, Newark, N. J.

[illegible] LINGES FAITS. [illegible] Rossett, faits ex [illegible]
[illegible] LES MARCHANDS [illegible]
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

CONSERVES ALIMENTAIRES.
200 [illegible] Truffes du Périgord,— [illegible] de boites Pâtés [illegible]
CH. D. FOUR, 11, Conti.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
[illegible] 7 novembre 1846
L'ANNEE [illegible] institution a terminé [illegible]

1842	42 pour cent	
1843	34	"
1844	36	"
1845	00	"

[illegible] 1845 aucun dividende n'a eu lieu en [illegible] grand incendie de New York. [illegible]

[illegible] MATTHEWS, Agent. [illegible] Camp et Douane

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MU[TUAL] INSURANCE COMPANY, de New [illegible] Assurances Protection [illegible]

☞ Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
Agents.

LES [illegible] recevoir par le navire [illegible] New York [illegible]
S MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston, Ciment Romain et hydraulique; Plâtre de Paris; Posé à plâtre; Poussière de marbre; Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacola; Chaux pour [illegible]; A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co, [illegible]

G. W. DUNBAR, MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 dec

WM. H. SIMMONS, Marchand-Commissionnaire, 44, Rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 17 nov

DE FOREST & Co. Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est. No. 20, RUE DE LA DOUANE.

F. F. ROUSSEL, Chirurgien-Dentiste [illegible] No. 95. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JUIN 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent.

A.	
Bouillet, Joseph	Lafourette, Casamayou
Bancker [illegible] Jean	Langlois Désir
Beaumontier J Aug Alex.	Lesueur Isidore
Beau Ch Guillaume	Lagrange Laurent
Bérenger Denis René	M
	Marcoud Jn Be
C	Macarty Denis
Coste, Eugène	Marchand, ex-[illegible]
Cléton Achille	O
Costavez Nicholas H.	Oger, Pierre Marie
D.	Olive Joseph
Dodanne J. B.	P
Dechaux les époux	Perron Joseph,
Dadoun Pierre	Plaisent, Clément
F	Pucelle
Fourment Barat Pierre	Pourtou
Foucart Antoine	Q
G	Quemar Esprit
Guenebaud,	R
Grimbert François	Rousselon (les époux)
Guillotte	S
Glon Villeneuve Ad	Sauhat Bernard
H	Savoyes (les frères)
Haybel,	T
Hoffman, Christophe	Theuret, Dominique
Hezard, Gilles	Tardieu J B Pascal
Hesert Pierre	Talbot Mme
J	V
Juglas Antoine Charles	Verneuilh, Adrien
L	Villemin Georges
Laudard, Louis	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 5 juin

Beaucoup de Ventes, peu de profits,
ALFRED MUNROE & Co.
PRIX FIXE.—Magasin d'Habillemens, No 34, rue des Magasins.

NOUS pouvons maintenant offrir le plus grand assortiment d'habillement de printemps et d'été qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.—Tous nos articles sont manufacturés à New-York, exprès pour les besoins du détail de cette ville, et c'est avec confiance que nous sollicitons l'examen de notre stock, qui se compose en partie de:

HABITS; REDINGOTTES ET PALETOTS D'ETE.

En merinos, drap d'été français 1ère qualité, habits et redingottes, de	$10 à $17 00
En drap d'été anglais 1ère qualité, habits, redingottes et paletots sacs, de	$6 à $10 00
En drap de Venise, arcadia anglais, alcapa français, 1ère qualité, habits vestes, habits et paletots, de	$6 à $10 00
En étamet, en couleur et de fantaisie, habits-vestes, habits et paletots, de	$6 à $8 00
En gingham, à carreaux et à raies, habits-vestes, habits et paletots, de	$2 50 à $4 50
En crassacia à carreaux véritables, habits-vestes, habits et paletots,	$4 00
En gingham Earlston, 1ère qualité, habits-vestes, habits et paletots, de	$2 à $3 00
Aussi un grand assortiment d'habits, redingottes, paletots, &c, noirs et à la dernière mode, de	$12 à $25 00

PANTALONS D'ETE.

En merinos et drap d'été,	$5 00 à $6 00
En merinos à dessins et morocco de laine,	$5 50 à $6 00
Drap de Vienne noir et de couleur, alpaca, &c.	$3 00 à $4 00
Drap de coton, tweed caspian, tweed,	$3 00 à $4 00
Coutil français blanc et de couleur,	$2 50 à $6 00
Cotonnade française et américaine,	$1 00 à $2 50
Aussi un bel assortiment de pantalons en casimir français, noirs et de couleurs,	$4 50 à $8 00

GILETS.

Satin noir et de couleur,	$3 50 à $5 00
Satin noir et de couleur Borathea,	$4 00 à $6 00
Soie, de légère, satin, châle, &c,	$3 00 à $4 00
Marseille blanc et de couleur,	$2 00 à $5 00
Paris à la dernière mode, à cols droits, à châles, demi-châles, croisés.	

CHEMISES, ECHARPES, CRAVATTES, &c., &c.
En toile superfine, devant piqué,
" Mousseline anglaise, devant piqué,
" Yorkmill, devant piqué,
" Mousseline anglaise, qualité ord. devant piqué,
" Gingham et calico français,
" Hickory et à raies pour nègres,
Gilets de peau et caleçons en merinos, flanelle, Gaze flanelle, coton écru, blanc et rose,
Gilets de peau et caleçons en soie,
Echarpe de satin, genre Richelieu,
Cache nez do Joinvile,
Cravattes satin de fantaisie, très riches,
do noires en soie française et italienne,
Mouchoirs de soie et de batiste,
do de batiste brodés,
Demi bas de coton, merinos et toile,
Gants de chevreau noirs,
Parapluies en soie et en gingham,
Malles, valises, sacs de nuit, &c., &c.
Dans ce magasin l'on demande les plus bas prix avec lesquels l'on puisse vendre; on ne peut dans aucun cas obtenir de rabais.
2 juin ALFRED MUNROE & Co. 34, Magasins.

Marchandises sèches à bon marché

LE soussigné, désirant terminer la vente de son fonds, d'ici au 1er juillet prochain, offre la solde de ce qui lui reste en mains, à 25 pour cent au-dessous de ses prix ordinaires. Dans son assortiment, on trouve tout ce qui est nécessaire à une famille, à une plantation, et de plus des marchandises de goût. Ce qui suit est une liste partielle des prix et des marchandises:

1500 yards de linons,	4[4] à 12 1[2]	valant	20	cts.
1500 " superieures	15	"	25	"
1000 " jaconat français	25	"	40	"
2500 " mousseline et balzo.	30	"	40	"
2500 " de Suisse, brodée	30	"	50	"
1000 " do dentelle.	37 1[2]	"	75	"
1000 " barèges de 10 à	40	"	75	"
1000 " ginghams Ecossais	20	"	30	"

AUSSI:
1000 douz de fil à coudre de $1,00 à $3,00 par douz.
200 " mouchoirs de batiste, 1 25 à 3 00 la do.
10 caisses toiles d'Irlande, grand fil.
10 " calicos de 6 à 15 c. par yarde.
500 pièces mousseline des [illegible] beaucoup d'autres articles trop longs pour être détaillés.
Les acheteurs trouveront rarement une pareille occasion, parce que ce fonds doit être soldé le plus tôt possible.
21 mai C. M. SIMPSON, 61, Chartres, 2 portes après la rue Bienville.

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture ou ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Ils ont aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE pur, et du mastic mis en vente [illegible] quantités de 500 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, n'auront qu'à demander [illegible] et établissement sera toujours [illegible] de l'extérieur.
VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir, vernis du Japon et huile de lin bouillie.
PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres: blanc de céruse pur; idem extra et No 1, Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ocre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire; Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert Brunswick, Noir chimique et Noir bleuâtre, l'ombre de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien, Mastic en blocs et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes, Vert français.
PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres, Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ocre jaune, Poudre de Hollande, Rose pure, Chrome jaune et vert, Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Lacque, Bleu de raffineur et noir patenté.
Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.
Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les entourages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.
Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons, enseignes &c. ROBERT CLANNON & Co,
2 nov—1an 46, rue du Canal

LE soussigné désirant de clôre ses ventes aussitôt que possible, son grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODISTE, est déterminé à réduire ses prix tels qu'ils pourront satisfaire les acheteurs, lesquels sont priés de venir examiner ces marchandises; ils pourront se convaincre qu'il y aura avantage pour eux.

Habillemens en cachemire riche, mousseline de laine, soierie, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée; en shalls de cachemire, soie, laine et merinos, manteaux brodés et en mérinos uni, pèlerines et visites, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, bonnets pour dames, demoiselles et fillettes, en tout genres; corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornements de tête; peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc.

Les marchands et détaillans de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. D P WAYMOUTH.

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, RUE BOURBON No. 118,
Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise; et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
Il [illegible] continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue [illegible] No. 141. 25 août—1an

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. E. CRANE, 66, St Charles,
19 dec—6m en face du Commercial Exchange

ATTENTION.

Le mulâtre WILLIAM alias JOHN, a une médaille portant le no 2,311, et travaille sans permission. Il est très intelligent. Sa taille est de cinq pieds huit pouces à peu près. Il est âgé de vingt-cinq ans, fortement constitué, et cligne des yeux quand on le questionne. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade, d'une chemise en jinga et d'une casquette; mais il aura peut-être changé de vêtemens. Il a travaillé chez M. Dapsac, au Vieux Bassin, chez M. C. White au Nouveau Bassin, et dans la presse à coton de M. Bell. Les propriétaires des magasins d'entrepôts, les armateurs et les capitaines de steamboats sont priés d'examiner les médailles des esclaves travaillant pour eux. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le ramènera au No 64, rue de Chartres. 3 juin

CAFE—100 sacs Havane en débarquement du brick T. Street, à vendre par
20 mai L. CANTIN, 42, Gravier

HOUBLON en balles, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
8 juin 37, rue Tchoupitoulas.

EAUX MINERALES GAZEUSES.
ON trouvera toujours chez les soussignés, des Eau de Vichy, eau de Spa, Eau de Seidlitz, [illegible] pour boissons et pour bains. [illegible] à 80 cts la douz bouteilles. Vendues à $1 [illegible] avec les bouteilles.
BERTRAND & SIBOS, coin Royale et Bienville

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de James Arnor.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. TH. C. POOLE,
17 juin—3fen10 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je, Alfred Rousseau, Greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que le dixième jour de juin, mil-huit cent-quarante-sept, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Claus Thomsen vs Anna Catharina Post, son épouse.—No. 1[illegible], dans les termes et mots suivants, savoir:

La Cour considérant que le témoignage introduit soutient les allégations contenues dans la pétition du demandeur, et considérant en outre l'article 136 du Code Civil et la première section de l'acte relatif aux divorces, approuvé le 19 mars 1827;

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété, que jugement de séparation de corps et de biens, et accordant le divorce, soit rendu en faveur du demandeur contre la défenderesse et que les liens du mariage ci-devant existant entre eux soient à jamais dissous. Et il est de plus décrété que la défenderesse paie les frais du procès.

Jugement rendu le 10 juin et signé le 15 juin 1847.
(Signé) JOHN McHENRY, juge.
En témoignage de quoi, j'ai signé le présent et j'ai apposé le sceau de la dite Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce dix-septième jour de juin de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante sept et la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
L. S. ALF. ROUSSEAU,
17 juin—3fen10 Greffier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concernent, salut,
Attendu que Frederick W. Schmidt ayant acheté à une vente faite par le ci-devant Shérif de la Cour de District du premier district, les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le 27ème jour d'avril de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui prétendent avoir droit aux propriétés ci-après décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour aucune autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Lesdites propriétés furent vendues par le susdit shérif le 2 de septembre 1844, en vertu de deux jugemens rendus par la ci-devant Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, le 2 décembre 1837 et le 29 janvier 1838, dans l'affaire de Frederick W. Schmidt vs. C. F. Zimpel et Edward Salzman, No 14,651 au docket de ladite ci-devant Cour; et aussi en vertu d'un autre jugement rendu par ladite ci-devant Cour, le 26 avril 1838, dans l'affaire de Frederick W. Schmidt vs. C. F. Zimpel, No 17,543 du docket de la ci-devant Cour, à laquelle vente ledit Frederick W. Schmidt en devint l'acquéreur pour le prix de trois mille trois cents piastres payable comptant, c'est-à-dire pour la propriété premièrement ci-après décrite, la somme de $2,600, et pour celle ci-après secondement décrite, la somme de $700; le tout formant la somme totale de trois mille trois cents piastres, ce que le susdit shérif reconnait avoir été réglé de la manière suivante.

Ledit acquéreur a payé les frais et les taxes sur lesdites propriétés	$733 37
Aussi la balance due sur la première hypothèque spéciale mentionnée dans le certificat du conservateur des hypothèques, laquelle hypothèque est en faveur de Daniel Goodman, son vendeur, et est enregistrée dans le L. 3, P. 258	715 42
Et ledit acquéreur a retenu la balance du prix d'adjudication, à compte de son jugement de $4,488, enregistrée dans le L. M. 3, P. 185, se montant à la somme de dix-huit cent cinquante-une piastres et vingt et un cents	1,851 21
Montant de la vente	$3,300 00

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
1o Quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et cinq, dans l'îlet No soixante-quinze, sur le plan dressé par B. Buisson, le 28 avril 1832, déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire public, le 24 avril 1833. Le lot No un mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Polymnie, dont il forme l'encoignure le lot No deux mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent pieds; le lot No trois mesure trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cents pieds; et le lot No cinq mesure vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Polymnie, sur cent vingt sept pieds onze pouces de profondeur, borné du côté de la rue des Nayades par les lots Nos un, deux, trois et quatre.
2o Un certain lot de terre désigné par le No quatre de l'îlet No soixante-quinze, ayant trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Nayades, sur cent pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la susdite Cour, ce 31 mai 1847.
3 juin—3en30 P. LEBLANC, Greffier.

M. Kingsbury vs. ses créanciers.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par M. Greiner, syndic des créanciers de la dite faillite, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour,
8 juin EMILE BORDELOIS, dep. greffier.

Succession de Baldwin Brower.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
8 juin EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—5me Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Joaquin Gomez vs ses créanciers.—No. 381.—Les créanciers de Joaquin Gomez, et toutes personnes intéressées dans cette affaire, sont par le présent notifiés, d'avoir à déduire dans dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les motifs s'il en ont, pour lesquels le tableau provisoire de distribution, entre aujourd'hui par le syndic, ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués en conformité.
Par ordre de la Cour, ce 7 juin 1847.
P. LEBLANC,
8 juin—3fen10 Greffier.

Succession de Julien Pierre Canouë alias Langliche, h. c. l.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte d'administration présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
12 juin Député Greffier

No 488—Succession de François Beausignol alias Bausignol.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que William Grivot a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de François Beausignol alias Bausignac, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, le 10 juin 1847
12 juin—3en10 W. P. BEDLOCK, Greffier.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Nouvelle-Orléans, 24 mai 1847.
ATTENDU qu'Armand Guyol, ci-devant shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, a demandé que les bonds ci-après soient cancellés:
Un bond de cinquante mille piastres souscrit par lui, le 29ème jour de mai 1845, comme shérif de la Cour de Commerce de la Nlle Orléans, conjointement avec John Pemberton, E. Montegut, A. S. Lewis, Denis Cronan, Charles L. Durocher, J. D. Lambert, W. A. Nott, E. T. Parker, Joseph Prados, Charles Claiborne, Clément Ramos, Théo. Guyol et John A. Weysham, comme sécurités. En conséquence, le présent est pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à faire savoir par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat à la Nlle Orléans, les raisons pour lesquelles ledit bond ne serait pas cancellé et annulé.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-neuvième jour de mai mil huit cent quarante sept, et la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 3 juin—30

Manufacture de Peintures, Vernis et Mastic, de la Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs habitues et autres, que la nouvelle machine qu'il leur fallait pour pouvoir répondre aux ordres qu'ils reçoivent pour des peintures, &c., est actuellement complète, et que leurs machines à vapeur sont en pleine opération. Ils peuvent donc fournir de 5 à 30 tonneaux de peintures par jour. Elles sont garanties aussi excellentes, et à tout aussi bas prix que toutes celles qu'on importe ici. Les acheteurs pourront obtenir des boîtes de couleurs et des paquets d'un livre et plus, en envoyant leurs ordres à la manufacture, encoignure des rues Henderson et Tchoupitoulas, ou au No 46, rue du Canal.
8 mai ROBERT CLANNON & CO.

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.
EN débarquement du navire Charles Carroll, et en magasin:
4000 gallons excellente huile de baleine, blanche et pour l'hiver,
6000 gallons huile de baleine, blanche et raffinée,
60 barils excellente huile de graisse,
50 barils bonne huile de lin, de Cincinnati,
100 barils huile brune, pour tanneurs,
50 barils esprit de térébenthine,
400 caisses blanc de baleine, New-Bedford,
200 do idem soler, marque Kendall,
500 do chandelles star, 100 do moulées,
1000 do savon, No 1 et de famille, marques diverses,
300 caisses raisins frais, 400 demi-do idem,
300 boites de 6 livres thé, poudre à canon, 100 jeux baquets peints, 200 caisses morue, 50 quarts barils maquereaux et saumon, à vendre par
23 avril WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nlle-Levée.

MARCHANDISES américaines, pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des coutils bleus, toile à chemises 4[4] et 7[8], à vendre par
10 mai McDOWELL & PECK, 28 Douane.

MARCHANDISES, en entrepôt à la Douane.—Platille, 3[4], 7[8] et 4[4]; britannias 7[8] et 4[4]; étopilles, 7[8] et 4[4]; arabias en couleur; crêas à la morlaix; listados; coutils coton; mouchoirs de batiste, ayant droit au drawback, à vendre par
10 mai McDOWELL & PECK, 28, Douane.

CHANVRE—142 balles chanvre de Sisal, en débarquement de la goëlette Apacacido; Chapeaux—93 chapeaux de Campêche; Hamacs—100 hamacs, à vendre par
10 mai J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

FIL patenté—5 caisses fil patenté, blanc et noir, Nos assortis, à vendre par
20 mai McDOWELL & PECK, 28, Douane.

DIVERS—50 caisses olives verdales, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille,
10 caisses liqueurs assorties,
10 do curaçao et marasquino,
50 do absynthe, marque Pernod, [illegible]
25 do eau de fleur d'oranger,
25 do savon de Marseille,
50 do capres.—A vendre par
20 mai AUGUSTE MOLIER, 29, St-Louis

VANILLE—100 livres vanille, de 1ère qualité, en jet au drawback, à vendre par
14 av BERTRAND & SIBOS, coin Royale et Bienville

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 31 mai 1847.
ATTENDU qu'il est reconnu par les Municipalités Nos Un et Trois que l'ouverture de la rue de l'Esplanade jusqu'au Bayou St-Jean serait une amélioration utile pour la prospérité future de la ville de la Nouvelle Orléans;
Résolu que le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est requis par le présent de donner avis dans deux gazettes de cette ville, conformément à la loi, de l'intention de ce Conseil de procéder à l'ouverture de cette partie de la rue de l'Esplanade comprise dans les limites de la Municipalité de la Nlle-Orléans comme suit; à partir de la rue Johnson jusqu'à la rue Galvez, de la rue Miro jusqu'à la rue Tonti, et de la rue Rochebiave jusqu'au Bayou St Jean.
Signé, JH GENOIS Recorder.
Approuvé le 3 juin 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
7 juin A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 7 juin 1847.
7 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA 3me MUNICIPALITE.
Séance du 31 mai 1847.
ATTENDU que l'ouverture de la rue de l'Esplanade, dans toute son étendue, est considérée par la Municipalité No un et la Municipalité No trois, comme une amélioration de la plus grande utilité pour la prospérité future de la Nouvelle-Orléans;
Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et demeure enjoint de donner avis, dans deux journaux de cette ville, et conformément à la loi, de l'intention qu'a ce Conseil de faire ouvrir cette partie de la rue de l'Esplanade qui est comprise entre les limites de la Municipalité No 3, et entre les rues suivantes, savoir: depuis la rue Johnson jusqu'à la rue Tonti, et depuis Rocheblave jusqu'au bayou St Jean.
Signé P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 1er juin 1847.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que, dans non moins de dix jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la troisième Municipalité agira sur la demande dont il est fait mention ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 5 juin 1847.
5 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 11 juin 1847.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 2.
Séance de mardi 8 juin 1847.
ATTENDU que c'est l'intention du Conseil de faire élargir la rue Rofignac, entre les rues Front et de la Nouvelle Levée, de manière à lui donner une largeur uniforme depuis la rue Tchoupitoulas jusqu'au Fleuve, en conséquence il est
Résolu, Que le Maire soit autorisé à donner avis, que le Conseil procédera à faire la dite amélioration, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le 3 avril 1832, intitulé: "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans," etc.
Il est de plus résolu, Que le dit avis devra être publié en français et en anglais, pendant au moins dix jours dans le New Orleans Commercial Bulletin et dans l'Abeille de la Nouvelle Orléans.
(Signé) J. BALDWIN, Président.
Approuvé le 10 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Deux agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'Acte Législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
A. D. CROSSMAN, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 juin 1847. 15 juin

105, Royale,
F & J LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Constantine, arrivant du Havre,
Bretelles élastiques, de toutes qualités.
Do en coton tricotées,
Ruban fil, numéros assortis. Anneaux à rideaux.
Lacet, blanc et noir en fil.
Bas, chaussettes, en coton, fil, soie, pour hommes, femmes et enfants de tout âge
Parapluies de 24 à 36 pouces.
Savons de toutes qualités.
Pommades en pots ordinaires, extra et porcelaines.
Crême de Perse en pots et en verres.
Essences de toutes odeurs et dimensions.
Peignes à retaper, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, aussi en corne toutes grandeurs.
D'importations antérieures.
Coutils, merinos, boutons pour habits, pantalons et chemises.
Boutons nacre toutes qualités et grandeurs.
Cravates soie noire, façonnées et jaconnats.
Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs, à ourlets, à vignettes, brodés et garnis dentelle, aussi mouchoirs en pièces.
Soierie noire pour robes et rubans divers numéros.
Cols, fichus, montés, non montés de diverses espèces, bandes indéplissables, dentelles, imitation valenciennes, &c, &c.
Chemises en toile fabrique française.
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirch, absinthe en qualités garanties, bouchons et damejeannes.

F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. 10 juin

BOUTEILLES VIDES.—50 paniers bouteilles vides, en débarquement du navire Providence, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.
A vendre, en magasin, 200 barriques vin rouge Montferrand, Queyries, St Emilien No. 1, 2 et 3, St Julien Medoc, marquis d'Alegre, château Margaux, St Estèphe Médoc, château Lafitte château Léoville et Haut Brion. 200 tierçons des mêmes marques Haut Sauterne et Barsac; 300 caisses vin Haut Sauterne; 100 paniers Champagne de toutes les marques; 18 tierçons vinaigre; 11 barils Cognac A. Boulleau; 20 barils vieux Cognac 1805; 100 caisses liqueurs fines, surfines et superfines; 200 paniers anisette surfine, superfine et extra surfine; 150 caisses curaçao, marasquino, fruits à l'eau de vie kirchenwaser; 100 paniers guignolet; 25 caisses absinthe, anchois, câpres, olives, cornichons; 100 paniers huile d'olive Piagnol; 150 dame-jeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons; 50 mille bouchons fins, surfins et extra surfins, par NUMA LACOSTE,
10 juin 103, rue Royale.

EN magasin, 250 caisses absinthe Jersan et Lecoultre, Saravajol, Bruneton et Co, à vendre par NUMA LACOSTE,
10 juin 103, Royale.

A VENDRE—En débarquement du navire Persian, de Marseille:
100 barriques vin, Ansaldy fils; 100 do Bethfort.
50 caisses savon, du poids de 35 à 40 livres.
100 paniers huile en demi bouteilles.
500 do do en 24 onces, Piagnol.
100 caisses olives verdales.
10 av D LANATA, 9 & 10, rue Jefferson

COGNAC. 15 demi pip. Maglory, fine champagne, 20 quarts do do do
20 quarts vieux cognac supérieur, 1805,
200 barils vin blanc, qualité supérieure,
120 barriques vin rouge, divers crus et très vieux,
100 caisses vin Haut Talence,
10 do prunes en jarres à vendre par
5 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti

10 CAISSES COTON blanc convenable pour le marché mexicain à vendre par
5 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

1000 livres Saucissons du pays, imitation de Lyon, à vendre par
5 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti

A vendre à des prix modérés les articles suivants et convenables pour le marché mexicain,
500 gallons cerise; 60 caisses absinthe.
40 caisses kirsch;
50 do curaçao grand et petit modèle.
50 do marasquino; 30 do Dantzick.
20 do eau verte.
100 paniers anisette, superfine et fine.
500 gal. anisette, superfine, fine et ordinaire.
R PETITBIEN,
21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille-Levée

SUCRE—94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L CANTIN,
28 av 42, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, un lot de belle peaux d'Ours, de Buffalo, et quelques peaux de cygne.
VICT. MAIGNAN,
25 mai No. 87, rue St Louis.

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses, blanc, en débarquement du brick Adams, à vendre par
25 mai L. CANTIN, 42, Gravier

FARINE DE MAIS—500 barils, H. Billing très supérieure, en débarquement et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
25 mai 60, Camp.

BOIS D'ARC—Un lot bois d'Arc, en débarquement, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai 11 & 15, St-Louis

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co, 158, rue Tchoupitoulas.

TABAC à priser de toutes qualités tels que:—A la rose, Maccaouba, Scott, Irlandais, &c. En débarquement et à vendre par H. Bonnabel, Pharmacien, rue Tchoupitoulas et Natchez. 1 mai

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 cigarres de Regalias, des marques suivantes, savoir: Emilio, Lealtad, Luna, Montero, Colon et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS,
4 mai 44, rue Poydras.

EAU DE VIE de la Rochelle:
5 demi-pipes Cognac, 4e preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do do
à vendre au débarquement du Pionier, par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut le traverser. En trois ans, la haie est très fournie.
1 mai W. DINN, 11 Commune

Chapeaux! Chapeaux!
Reçu par les derniers arrivages directs, des manufactures de New-York:
200 douzaines chapeaux (Sporting);
100 do do Rough and Ready.
50 do do Palo Alto, noirs, perles, gris
17 50 do do cirés, à vendre par
JOHN BELLOW Jr.
14 av No 9, rue du Canal

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Robert Parker, venant de Bordeaux:
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
40 barriques vin St-Julien, bon ordinaire.
N. DUDOUYT,
29 avril rue Toulouse No 13

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L CANTIN,
8 mars 42, rue Gravier

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive de James Piagnol, en bouteilles de 24 onces, 50 paniers do en demi-bouteilles, en débarquement du navire Mozart venant de Marseille, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis.

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutil de diverses qualités, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

INDIENNES—Récemment reçu un lot d'indiennes américaines, d'un genre et d'une qualité convenables aux marchés mexicains, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

200 [illegible] de farine de la meilleure [illegible] Quincy, [illegible] à vendre par GERARD & FERRIER, 34, Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT Judiciaire paroisse Ascension.—Louis [illegible] de Mathias Rodriguez, [illegible] vs. F. Duhamel et al. 8. Ib. contre Henry Hopkins.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Henry Hopkins et à moi adressé par l'honorable Cour du quatrième district judiciaire dans et pour la paroisse Ascension, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 5 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci après décrite, savoir:
Toute cette portion de terre située sur le chemin de Gentilly, dans la Municipalité No 3 de la Nouvelle Orléans, faisant partie de cette portion de terre connue sous le nom d'habitation de HOWS MARTIN, et constituant le lot No dix, décrit dans l'acte de partage de cette propriété, au rapport de J. B. Labarre, notaire en cette ville, en date du 26 mars 1845, et s'étendant du chemin de Gentilly jusqu'au bayou St Jean, et plus amplement décrit dans ledit acte, comme suit:
Le lot No dix fait face au chemin de Gentilly depuis la place Desaix jusqu'à l'Avenue du Canal Marigny, et est borné ensuite par ladite Avenue en allant vers le Nord-Ouest jusqu'au-delà de l'Avenue St Bernard, à l'endroit où le canal Marigny tourne vers l'Ouest, et est renfermé dans une langue de terre appartenant à la Compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain; de là par la limite Sud de cette langue de terre jusqu'au chemin le long du bayou St Jean, de là par ledit chemin en allant vers le Sud jusqu'à 42 pieds en deçà de la rue de l'Humanité, de là par une longue ligne droite se dirigeant vers l'Est et coupant en biais les lots 170 et 171, puis la rue de l'Humanité, puis les îlets 166, 165, 164, 163, 169, 161 et 160 jusqu'à la rue St Bernard à un point à 225 pieds 1 pouce 2 lignes de la rue de l'Humanité, de là par ladite rue St Bernard, en allant vers le Sud-Est jusqu'à la place Desaix, puis par la ligne Nord de la place Desaix jusqu'au chemin de Gentilly, point de départ.
☞ Conditions: cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
17 juin—3en15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 598—Theodore Kirschwing vs Jean Laborda.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi 21 juin 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, rue St Thomas, entre les rues Bellechasse et Thérèse, à l'adjudication
Du contenu d'une forge, et d'un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
17 juin—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Patrick Boyton, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 94—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 juin 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mardi 29 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
1o Trois cent vingt arpens de terre situés dans la République (aujourd'hui Etat) du Texas, concédés à Patrick O'Leary, pour services militaires, ainsi qu'il appert du certificat No 9402 du secrétaire de la guerre de la ci-devant république.
2o Deux lots de terre situés au faubourg Saulet, dans la municipalité No 2, désignés sous les Nos 8 et sept, dans l'îlet No Dix, ayant chacun 29 pieds de face à la rue Solis, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.
Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur lesdits deux lots de terre.
Conditions—Les terres au Texas, comptant; et les deux lots de terre au faubourg Saulet, moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et portant intérêt à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement au taux de huit pour cent l'an, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
☞ Les actes de vente seront passés par F. H. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
17 juin—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 1006—H. Lougpré vs J. Ferouillet.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 29 de juin 1847, à 5 heures P. M., en face de mon bureau, rue d'Orléans, près l'Eglise St Louis, à l'adjudication de
TROIS CHEVAUX, un mulet, 2 charrettes portant les numéros 428 et 429, et harnais, saisis dans ladite affaire.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
17 juin—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 592—Theodore Kirschwing vs Jean Laborda.—En vertu d'un alias writ de fifi facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 17 juin 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, rue St Thomas, entre les rues Bellechasse et Thérèse, à l'adjudication
Du contenu d'une forge, et d'un lot de meubles saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
4 juin—3fen10 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—John Hagan au nom de F. G. D. Lafayette vs Mathew Campbell et Thomas McFarland—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 18 juin 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir
Un certain lot de terre, situé dans la continuation du faubourg Ste Marie, dans la seconde Municipalité de cette ville, et désigné sous le No, quinze, dans l'îlet No. vingt-deux, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la seconde Municipalité, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire le dit lot mesurant, mesure anglaise, vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Commandet, vingt cinq pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds et quatre lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No. 14 et quatre vingt [illegible] pieds six pouces et une ligne, sur l'autre ligne qui le sépare du lot No. 16. Ensemble avec toutes les appartenances et dépendances.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
17 mai—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 904—John Hagan, pour le compte &c. vs. Frederick T. Harman.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi 3 de juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir
Une certaine portion de terre située dans l'îlet numéro dix-huit, renfermé par les rues de la Commune, Jackson, Claiborne et Robertson, derrière cette ville.
Ladite portion de terre mesurant 55 pieds de face à la rue Jackson, et 36 pieds de profondeur, et formant certe de deux lots de terre, désignés sous les numéros deux et trois, dans l'îlet numéro dix-huit, suivant un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire public, en cette ville.
☞ Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
2 juin—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Rose Denis, veuve Sylvain Duplessis, f. c. l. décédée.
COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE, dans et pour la paroisse de Plaquemines—En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mai 1847, à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire, et pour la paroisse de Plaquemines, obtenu dans la demande en partage de Richard alias Martin Duplessis, h. c. l., vs Charles Sylvain Duplessis, h. c. l., son tuteur, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, le 18 juin 1847, à midi, pour compte de la dite succession, la plantation, les esclaves, meubles de maison et bétail ci après décrits, savoir:
1o Un morceau de terre, situé dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississippi, à environ cinquante-deux milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant six arpents de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, borne au-dessus par des terres appartenant à Mme Gilbert Leonard et au dessous par celles de George W. Johnson, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendent.
2o Henry, nègre américain, de champ, âgé d'environ 40 ans.
3o Philogène, nègre créole, de champ, âgé d'environ 18 ans.
4o Basile, mulâtre créole, de champ, maladif, âgé d'environ 20 ans.
5o Joséphine, négresse créole, âgée d'environ 4 ans.
6o Marie Louise, mulâtresse, orpheline, âgée d'environ 8 ans.
7o Trois bœufs dressés.
8o Deux vaches laitières et leurs veaux.
9o Un bois de lit.
10o Une armoire.
11o Deux tables en cyprès.
Conditions. La terre et les esclaves seront vendus séparément, un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque spéciale: les dits billets divisés en coupons à la convenance des parties intéressées et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à dater de leur échéance s'ils ne sont payés, sans que cette clause autorise aucun retard du paiement. Les meubles et le bétail, comptant.
Les actes de vente seront exécutés pardevant Octave Armyo, Recorder de la paroisse, avec frais des acquéreurs. S. BRULARD, encanteur
17 mai—17m 1 et 18 juin

B. de Santos vs John Koepke—No. 1349—J. & W. McCracken vs Rebecca Beaman—No. 1241.
DANS la Cour du Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, il sera vendu au No. 27, Passage de la Bourse, le 29 juin 1847, à midi, Un lot de MEUBLES DE MAISON, consistant en un canapé, une pendule, un miroir, une commode, des matelas, chaises, tables, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.—Conditions: comptant.
J. P. WALDEN
17 juin—3f,17,25&29. Constable

Théodore Macarty vs M. et Mme Henry Guyol.
COUR de la Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans—Nos. 776 et 33,050—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés dans les affaires susdites, j'exposerai en vente publique, le troisième jour de juillet 1847, à midi, dans la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite: Tous les droits, titres et intérêts des dits défendants sur trois lots de terre au faubourg Montreuil, désignés par les Nos. 16, 17 et 18. Ces lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Moreau sur cent neuf pieds de profondeur, sur lignes parallèles. Le lot No. 18 est situé encoignure des rues Désirée et Moreau, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Désirée et Elmire, et par la continuation projetée de la rue Casacalvo.
Conditions: comptant. J. P. WALDEN,
3 juin—3, 17, 1 Constable

Bernard Golden vs John Herdman & Co.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y Bright, 2ème juge de paix pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, lundi, le 21 juin 1847, à midi, à mon Magasin d'entrepôt, au No. 107, rue Poydras, un lot de cuisine de navire, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. E. BELLEAU.
12 juin—3 en 10 Constable

Bernard Golden vs George A. Ramsey.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. George Y. Bright, second juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, lundi, le 21 juin 1847, à midi, à mon magasin d'entrepôt, No. 107, rue Poydras, Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
E. BELLEAU,
12 juin—3 Constable

B. Scanlan vs John Clancy—No. 1542.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. D. Byrne, première justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 23 juin 1847, à midi, à mon magasin de dépôt, No. 202, rue Tchoupitoulas, près celle St-Joseph, un lot de MEUBLES saisis dans l'affaire susdite. Conditions—comptant.
JOHN J. BOPPE,
12 juin—3 Constable

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.
[illegible] papier Pinette.
[illegible] papier à lettres,
A vendre en entrepôt par BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale & Bienville.
5 av

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Louis Barthélemy Macarty.
Vente de propriété de valeur.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux ordres de vente, datés des 2 et 14 juin 1847, rendus par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente le mardi, 20 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1I. Un lot de terre situé dans la Première Municipalité, rue de la Douane, No. 250, entre les rues Marais et Villeré, mesurant 31 pieds onze pouces et demi et 8 lignes de face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre une maison en bois, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, galerie et deux cabinets. Une cuisine en bois composée de trois chambres, un puits en commun avec la propriété voisine. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle Colette Furgus, de l'autre côté par celles ci-dessous décrites, et dans la profondeur par celle de Mlle Ala Chaltz.

12. Un autre lot de terre attenant au précédent, situé rue de la Douane, No. 254, entre les rues Marais et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur; il existe sur le dit lot de terre, une maison en bois couverte en merrains, ayant quatre chambres, une galerie et deux cabinets; une cuisine aussi en bois, composée de trois chambres, avec un puits en commun avec la propriété précédemment décrite. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de D Murphy, de l'autre par celle ci-dessus décrite et dans la profondeur par celle appartenant ou ayant appartenu à MM. R. et A. Boutte.

20. Un autre lot de terre situé rue Madison, No. 15, entre les rues Condé et Vieille Levée, mesurant 20 pieds 10 pouces 4 lignes de face, sur 63 pieds 8 pouces de profondeur, ayant une maison haute en briques, couverte en ardoises, avec balcon, composée de trois chambres à feu au premier, de deux chambres à feu au second, et d'un magasin au rez de chaussée. Une cuisine haute en briques, couverte en ardoises, composée de deux pièces, tuyaux pour l'eau, etc. etc. Le corridor est en commun avec la propriété voisine. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de Mlle M. L. P. Macarty, de l'autre, par celle de la succession de feu Macarty, et dans la profondeur par celle de Mme Pontalba.

21. Un autre lot de terre, situé rue Madison, No. 17, attenant au précédent, mesurant 19 pieds 10 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot de terre les mêmes édifices et divisions que ceux décrits dans la propriété précédente. La dite propriété est bornée des deux côtés par celles appartenant à la succession de feu Macarty, et dans le fond par celle de Mme Pontalba.

22. Un lot de terre situé rue Madison, No. 19 attenant au précédent, mesure 20 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Madison, sur 63 pieds 8 pouces de profondeur, ayant sur le dit lot les mêmes édifices et améliorations que sur celui qui précède. La dite propriété est bornée des deux côtés par celles de la succession de feu Macarty, et dans le fond par celle de Mme de Pontalba.

23. Un autre lot de terre situé rue Madison, No. 21, attenant au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Madison, sur 63 pieds 8 pouces de profondeur. Il existe sur le dit lot les mêmes édifices, améliorations et divisions que sur le lot précédent. La dite propriété est bornée d'un côté par celle de la succession de feu Macarty de l'autre par celle de Mme de Pontalba. Ces quatre dernières propriétés, c'est-à-dire les Nos. 15, 17, 19 et 21, sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1848 à M. Carranoua. Les acquéreurs recevront de M Carranoua à l'expiration de chaque mois $47 50 cents de loyer pour chaque maison. Ces quatre propriétés forment quatre propriétés distinctes, et ont un corridor commun à chaque deux maisons.

24. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la Première Municipalité, rue Royale, Nos. 116 et 118, entre les rues St Louis et Conti, mesurant 59 pieds 7 pouces de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Conti. Celle du côté de la rue St Louis, a 45 pieds de profondeur seulement de 3 pieds et de ce point jusqu'à 14 pieds 1 pouce de profondeur seulement encore de 20 pieds 10 pouces, et de là 60 pieds et 11 pouces fin de la totalité de la profondeur au bout de laquelle il ne se trouve que 34 pieds 2 pouces de largeur, le tout mesure française. Le dit lot de terre est borné d'un côté par la propriété de P. Lacroix et celle de M. Combe, de l'autre côté par celle de la succession de feu Hilgsberg, dans la profondeur par celles de P Lefèvre et de la succession de feu Hilgsberg.
Il existe sur ledit lot de terre 1o Une maison en briques couverte en ardoises, avec des balcons en fer, composée de huit appartements au premier. De deux magasins au rez de chaussée, séparés par un grand corridor en commun, et un entresol. 2o Une bâtisse en briques, servant de cuisine et de chambres à domestiques, ayant au 2ème étage trois chambres, au premier trois autres chambres et au rez de chaussée deux chambres ou cuisines. La cour est pavée, il y a aussi une grande citerne les tuyaux pour l'eau, &c, &c. La susdite propriété appartient par moitié à Mme Lalaurie et la succession de feu Macarty. Toute la partie supérieure, ainsi qu'un des deux magasins et toutes les servitudes de ladite propriété sont louées à Mme Ve Barjac par bail, expirant le 30 septembre 1847, à raison de $150 par mois payables mensuellement, l'autre magasin est loué sans bail par M. Longis, à raison de $35 par mois.

37o. Un îlet de terre dans la paroisse de Jefferson, dans la ville de Carrollton, compris entre les rues Claiborne, Washington, Burdett et Nelson, composé de le Nos de 1 à 18 inclusivement.
38o. Quinze lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Washington, Burdett et Dixième, désignés par les Nos 4 à 18 inclusivement.
39o. Cinq lots de terre dans la même ville de Carrollton, compris entre les rues Nelson, Dixième, Adams et Basse, désignés par les Nos 2 à 6 inclusivement.
41o. Dix lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, et désignés par les Nos 121 à 130 inclusivement. Les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Burthe.
42o. Dix autres lots de terre situés à Bloomingdale, même paroisse, désignés par les Nos 61 à 70 inclusivement. Les dits lots faisant face à la rue de l'Etat et bornés dans la profondeur par la propriété Burthe.

CONDITIONS:
1.—Les propriétés seront vendues—Un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit. Les acquéreurs de toutes les propriétés ci-dessus décrites, fourniront leurs billets à leur ordre, assurés par hypothèques spéciales jusqu'à parfait paiement.
2.—Les actes de vente seront passés pardevant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et renfermeront la clause de "non aliénation" et l'intérêt à 8 pour cent par an, en cas de non paiement aux échéances.
3.—Les acquéreurs s'obligeront aussi lors après les ventes, d'assurer les propriétés pour le même montant, et ce pour que celui pour lequel elles sont maintenant, et les polices seront transférées aux exécuteurs testamentaires jusqu'à final paiement. Comme lesdites propriétés sont maintenant assurées, les acquéreurs tiendront compte aux exécuteurs testamentaires de leurs portions à partir du jour de l'adjudication jusqu'à 15 juillet 1847, époque où expirent les assurances pour compte de la succession.
4.—Les acquéreurs devront dans les dix jours qui suivront la vente, déposer le montant de leurs adjudications respectives entre les mains du notaire, qui leur en fournira des reconnaissances, signées par les exécuteurs testamentaires; et faute par eux de se conformer à cette condition, les propriétés adjugées seront après dix jours d'avis public revendues à leur folle enchère.
5.—Les mises en possession des susdites propriétés seront aux charges des acquéreurs.
NOTA.—Les plans des propriétés seront exposés dans la Rotonde de la Bourse St Louis, le jour de la vente.
Les acquéreurs ne jouiront des loyers des dites propriétés qu'à partir du 1er août 1847.
Les taxes sur les susdites propriétés pour l'année 1847, seront à la charge des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
17 juin— Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 6979—Ci devant Cour de District du Premier District Judiciaire—Les ayans causes de Gurlie & Guillot et Charles Lesseps vs Stephen Mazureau et Felix Grima, dans l'affaire de la Banque de l'Etat de la Louisiane vs le dit Mazureau, fi. fa. lancé sur un bond à 12 mois contre Stephen Mazureau et Félix Grima.—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond à 12 mois, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 17 de juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à Stephen Mazureau, et saisie dans la dite affaire, savoir:
UNE PORTION DE TERRAIN située en cette ville, entre le chemin public et la rue de la Vieille-Levée, désignée par le No. un, au plan dressé le 16 décembre 1833, par Bringier, arpenteur-général, et annexé à un acte du 21 décembre 1833, au rapport de Felix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite portion de terrain mesurant au pied français, et d'après le dit plan, 26 pieds 8 pouces de face à la ligne de l'ancienne Levée, 26 pieds 6 pouces de face à la ligne de l'ancien chemin public, 46 pieds de profondeur d'un côté à l'ouest, et 4[?] pieds 4 pouces de profondeur de l'autre côté à l'est.
Ensemble avec les bâtisses en briques et à étages qui s'y trouvent.
☞ Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS
16 juin—3fen30 Shérif de la paroisse d'Orléans

SUCRE RAFFINE de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—150 sacs.
MAQUEREAUX—150 barils no 3.
THE—300 paquets.
SACS EN PITRE—10,000, 2 1[2] boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

Barèges, Barèges.
LE soussigné vient de recevoir directement de Paris, 10 cartons de barèges, dans les dessins les plus riches, sur lesquels il appelle l'attention des dames.
Aussi—200 rideaux blancs brodés, à des prix réduits. A. C. GOUGH,
27 mai 28, Chartres.

CERISES à l'eau de-vie—En débarquement du navire Constantine, venant du Havre,
26 caisses cerises à l'eau-de-vie de Paris, à vendre à bon marché pour clôre une facture, par
H. de GOER & RIFFLARD,
3 juin 21, Magasins.

SARDINES—5400 demi-boites Philippe et Canaud et Conies & Martin.—900 tiers de boites de A Camus, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co
3 juin 17 & 19, St-Louis

CHAMPAGNE—50 paniers qualité supérieure, en débarquement du navire Constantine, venant du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
3 juin 17 & 19, St-Louis

EAU-DE-VIE—Le plus grand assortiment de cette ville:
100 quarts de pipe, Ph. Godard & Co;
3 demi do Castillon, 1825;
2 quarts do do do;
2 demi do Legor frères;
10 demi pipes, J. J. Dupuy, vieille importation.
2 quarts do do do
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
3 juin 17 & 19, St Louis

EN débarquement de la barque J. Smith:
5 sacs cacao de Para,
20 do do de Guayaquil,
25 do graines pour oiseaux,
1 caisse huile d'anis, à vendre par
8 juin B. VALLS, 96, Commune.

EN débarquement du brick California, de Bordeaux;
3000 demi boites Sardines à l'huile,
200 demi " Cèpes à l'huile,
100 douzaines chemises indiennes, Mulhouse.
Convenables pour le marché du Mexique, et ayant droit au drawback, à vendre par
30 av D. LANATA, 9, rue Jefferson

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Sabbatia du Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Shield Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 mai 67 rue de Chartres.

COUVERTS GALVANISES.—Les soussignés ont continuellement en main un assortiment d'argenterie galvanisée, tels que, couverts de table, desserte et cuillères à café, qu'ils offrent à vendre à bas prix. LOISON & SILVESTRE,
21 mai 67 rue de Chartres.

CHEMISES COULEUR—Une caisse 70 douzaines chemises françaises, dessins nouveaux, bon teint et à vendre par les soussignés.
LOISON & SILVESTRE,
3 mai 67 rue de Chartres

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIBOS,
5 mai Encoignure Royale et Bienville.

MOUCHOIRS Pongée—[illegible] à vendre par McDOWELL & PECK, [illegible]

[illegible]

SPARADRAP [illegible]

VENTES DE CE JOUR

Vente par catalogue de marchandises étrangères et du pays
PAR F. H. PETITPAIN
No 8, rue du Canal
JEUDI, 17 juin, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan,
25 balles coton écru, amoskeag, appleton et autres marques de choix.
10 caisses coton blanc.
Ainsi que 50 lots de marchandises de saison.
☞ Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 16 juin

Vente d'avoine.
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs,
JEUDI, 17 juin, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra:
3,947 sacs d'AVOINE, en bon état, à savoir: A 10 heures et demie, au No. 30, rue du Commerce, 1,449 sacs d'avoine, et immédiatement après, au No. 61, rue du Commerce, 1,229 sacs d'avoine. 132 dito.
Immédiatement après, au magasin d'entrepôt d'Emmerson, Tourné & Co., rue de l'Union, encoignure Commerce et Notre-Dame, 1,147 sacs d'avoine
Conditions: comptant. 15 juin

GRAINES FRAICHES—Par le [illegible] de New-York, un grand assortiment de graines pour les semailles de printemps, betteraves, haricots, choux, carottes, laitues, persil, navets, etc.
1 mai W. DINN, 11 Commune

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.
PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour cordonniers;
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas [illegible] manufactures.
7 mai—1an [illegible] 6, Vieille Levée.

A VIS.—Le consignataire [illegible] navire [illegible] DAUBURE, est par le présent notifié qu'il est prêt maintenant à recevoir [illegible] en charte.
8 juin McDOWELL & PECK. 28, Douane

Habillements d'enfans.
Nouvel Bazar.
L'OISON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres, [illegible]

50 BARRIQUES vin de Marseille, à vendre par J. & J. TARDOS,
4 juin 15, Conti

Bottes, Souliers et Brouequins.
200 Caisses en débarquement des navires Emily, Taylor et Ismar, à vendre par R. G. HOBBS.
3 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—72 caisses, actuellement en débarquement de la barque John Benson, et à vendre par
G. W DUNBAR, 30, rue de la Douane.

COGNAC PELLEVOISIN.—10 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve,
20 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD
20, rue de la Douane.

ARROW-ROOT américain et des Bermudes, en boites de 30, 50 et 100 chacune, à vendre en gros par H. BONNABEL,
29 mai Pharmacien, rue Tchoupitoulas, 37

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
25 mai J. & J. TARDOS, 15 Conti

INDIGO—[illegible] surons indigo supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

VERRERIE, blanche, noire et verte.
Bocaux à transfusions, couvert en verre de toute grandeur.
Bocaux dits à tontine, de toute grandeur.
do do do a espèces do.
Bouteilles, forme vin de Madère et Porter.
do blanches de toute grandeur.
Un grand assortiment de fioles blanches et vertes de toute sorte et grandeur, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, 37, Tchoupitoulas
12 mai Encoignure Natchez

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques à vin rouge Bergasse,
50 paniers d'huile de J Piagnol.
22 mai G. M. LUCAS, 30, Bienville

EAU DE VIE DE COGNAC—Vieille Eau-de-vie de cognac de 1813 et 1825, marque Castillon, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22 rue St Louis

EN débarquement des navires Robert Parker & James Perkins venant de Bordeaux et à vendre, savoir:
40 barriques vin rouge Montferrand,
64 do do St Estèphe,
45 1[2] do vin blanc Haut Barsac.
50 caisses vin rouge supérieur Château Lafitte.
30 do do en demi bouteilles Chat Margaux
30 do do blanc do Haut Barsac.
DUBUC R. Frères,
29 av 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VIS aux acheteurs de marchandises sèches, tapis, nattes, [illegible] Les soussignés, en vue d'arriver à la [illegible] l'abandonner de leur stock, vendront à partir de jour, et jusqu'au 1er juillet 1847, tous les articles de leur commerce, un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.
Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co,
14 mai 26, Chartres et 27, Douane

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord. L'acheteur payant les droits et les dépenses.
Ces vins sont de la marque F. Durand, à
H. DE GOER & RIFFLARD,
21 mai 21, Magasins

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD,
31 mars No 11 rue Royale

Bottes, Souliers et Brodequins
En débarquement du navire Emily Taylor et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c &c, pour la ville et la campagne, à vendre à bon marché par FROST & Co,
7 juin 16, Magasins

CHAUX—Cargaison de la [illegible] 1500 barils chaux de Thomaston en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
No 11, Marché Neuf
3me Municipalité

REÇU par le navire Wabash, de New York:
75 sacs poivre frais de Sumatra,
25 caisses cannelle, 200 livres clous de Girofle,
200 livres noix muscade, à vendre par
D. LANATA,
7 juin 9 & 10, rue Jefferson

CIGARES de la Havane—600,000, des marques, Sevillana, Dos Hermanos, Palma, Dos Fuasas, La Espanola, Comil, Dos Cabanas, Venus, Rosa Havanera, Crespo Luna, Henry Clay, Siempre viva, St Charles, Valverde et autres, en magasin et à vendre par B. VALLS,
7 juin 26, Commune

BOUTEILLES A VIN—De la contenance de 22 onces, seul lot de cette dimension, arrivé par le navire Providence,
100 paniers de 100 bouteilles chaque.
Aussi—En magasin 30 paniers bouteilles de 24 onces, chacun de 100, 60 paniers idem de 30 onces, chacun de 100 et de 75, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
9 juin 54, Vieille Levee

ECHARPES ROUGES.—40 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
9 juin 25, Chartres

REÇU par les soussignés, par le navire Constantine, du Havre, et par les derniers arrivages du Nord, les articles ci-après détaillés, à des prix très modérés:
4 balles cotonnades françaises, bleu foncé.
3 caisses mousseline brodée, damassée et à carreaux;
1 caisse mouchoirs de batiste, diverses qualités;
1 " galon fil, de No. 1 à 20;
10 " indienne couleur, jolis patrons;
2 " dentelle, dite Torchon;
1 " bobinet, diverses largeurs;
2 " guingham, couleurs foncées et claires,
20 " cotonblanc, 5[4], 4[4] et 3[4];
40 balles " écru, 3[4] et 4[4], diverses marques;
5 " do 5[4]; 5 do do croisé,
2 caisses brin fil à carreaux;
1 " piqué blanc, uni et rayé;
Barège noir, vert et en couleur; coutil fantaisie, pour pantalons, mouchoirs de soie et de coton, bourses do; mouchoirs paillaca français ombrelles fines, en couleurs et blanches, merinos et drap d'été, ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles articles trop longs à énumérer.
DUFOUR, DURAND & Co,
9 juin 25, rue Chartres

ARTICLES DIVERS—1125 caisses sucre Havane, blanc et brun, 1200 sacs café Havane, 300 balles tabac Cuba, pour capes et tripes, 100 dito Vuelta de Abajo, dito; 500 milliers cigares Havane, Regalias et Millars, 25 barils miel blanc, 50 barils amidon espagnol, 210 barils mélasses de Cuba, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
mai 26, Vieille-Levée.

REÇU par le navire Providence, de Marseille:
100 barriques vin Bergasse;
300 caisses vin Muscat;
25 barils amandes sans coque, à vendre par
D. LANATA
8 juin No 9 et 10, Jefferson

SUCRE—518 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orleans, à vendre par
L. CANTIN,
8 juin 52, Gravier

INDIGO—De Guatimala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
3 juin 32, Vieille Levée.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.
AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
19 déc—1an 96 rue Gravier

FROMAGE—Un joli lot réservé de l'Ouest, en magasin et à vendre par
8 juin W H SIMMONS, 44 Poydras

O. TALAMON, 44, Chartres,
OFFRE à vendre en débarquement du navire South Carolina, du Havre:
12 balles cotonnade bleue unie, nouveau genre et bien bon marché.
6 caisses parfumeries, crème de perse, savons, extraits d'odeur, poudre de riz &c. 22 mai

EN débarquement, et à vendre par le soussigné,
8 barriques vinaigre de vin blanc,
24 tierçons do do
3 juin CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

CIGARES de la Havane—206,350, venant de débarquer des barques Catherine et St-Mary et des briques Titi et Prince de Joinville, et 300,000 en magasin, et à vendre par B. VALLS,
3 juin 96, Commune

SERRURES françaises—10 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens à vendre, en sommes à la convenance des acheteurs, par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

TOILE à voile de coton pour tentes et prelats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

INDIGO de Guatemala—[illegible] surons Indigo de Guatemala, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Deux domestiques.
PAR N. VIGNIE.
IL sera vendu jeudi, 17 juin 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis,
2 [illegible] domestiques des deux sexes, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions à la vente.
Les actes de vente pardevant F. Guyol notaire public. 17 juin

Vente de plantes et arbustes en pots
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu samedi, le 19 juin 1847, à 4 heures et demie de l'après-midi, dans le Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville,
Une grande quantité d'arbustes et plantes mis en pots et barils. Vente [illegible] 17 juin

Vente à terme d'un fonds de Groceries.
PAR SYKES & HYDE.
A. Davall, Encanteur.
VENDREDI, 18 juin courant.—Les soussignés étant à la veille de changer entièrement leur genre d'affaires, vendront à l'encan leur fonds d'épiceries et de liqueurs, le vendredi 18 juin courant.
Conditions à la vente.
17 juin WEBSTER & HILDRETH.

Belle Famille à l'encan.
PAR ABAT & DOMINGON.
SAMEDI prochain 19 juin, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de la Bourse de la Cité:
La négresse MARIE, créole, âgée de 25 ans, parlant l'anglais et le français, bonne cuisinière française, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, avec ses trois enfans, Julien, négrillon de [illegible] ans, Agathe, négrite de 3 ans, et Caroline de 2 mois.
Conditions. 1[3] comptant, 1[3] à 6 mois et 1[3] à 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 8 p. 100 l'an, du jour de la vente.
Acte de vente chez F. Percy, notaire public.
16 juin

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.
IL sera vendu le mardi, 29 juin 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, quatre beaux lots de terre situés dans l'une des positions les plus avantageuses de la Première Municipalité, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Condé, St-Philippe et Dumaine, d'après un plan particulier dressé par L. P. Pilié, député voyer de la dite Municipalité, date du 17 mars 1847, et qui sera exposé à la Rotonde de la Bourse avant la vente.
Les dits lots de terre sont contigus et font face à la rue Dumaine, entre Condé et Levée, et se comportent ainsi qu'il suit, savoir:
Le lot No. 1 mesure 19 pieds 2 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur: il existe sur la façade du dit lot les restes d'une maison, et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No. 2 mesure 20 pieds 2 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, sur la façade du dit lot il existe des fondations sur lesquelles on peut élever une grande maison et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur, ayant aussi les fondations d'une grande maison sur la façade, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No. 4 mesure 20 pieds 1 pouce de face sur 130 pieds de profondeur, il existe aussi sur la façade les fondations d'une grande maison, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le tout mesure américaine. Les lignes des dits lots sont toutes parallèles, ensemble avec tous droits, privilèges et appartenances y attachées, etc. qui en dépendent.
Conditions. Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et garantis par hypothèque spéciale. Les billets qui ne seront pas ponctuellement payés à leur échéance respective, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à paiement final.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Th. Guyol notaire public. 14 juin

Grande vente de terrains et d'ilets à Milneburg, sans réserve et sans ralentissement
PAR S. GUINAULT & A. FERNANDEZ.
EN vertu d'une résolution des Directeurs de l'Asyle des Orphelins, en date du 10 juin 1847, il sera vendu samedi 26 juin courant, à la Bourse St Louis, à midi précis, une grande quantité de terrains et d'îlets, situés à MILNEBURG, d'après un plan fait par B. Buisson, arpenteur, en date du 14 mai 1847, lequel sera exposé à la Bourse, pour les détails et dimensions.
Ces terrains et îlets sont avantageusement situés, bien boisés et acquerront plus tard une grande valeur.
Conditions: un quart comptant, la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, sans endossements, mais avec hypothèque spéciale jusqu'à paiement final, avec la clause de non aliénation, et 8 pour cent d'intérêt par an, comme clause pénale, dans le cas où les billets ne seraient pas payés à maturité, sans nuire aux autres droits.
Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs 14 juin

TERRAINS DE VALEUR SITUES DANS LA PREMIERE MUNICIPALITE.
PAR P. F. TRICOU.
IL sera vendu le MARDI 22 juin 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, d'ordre et pour le compte de la Caisse d'Amortissement de la ville de la Nouvelle Orléans les terrains ci-après décrits:
1o Cinq lots de terre situés dans la [illegible] désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 12 de l'îlet No [illegible] compris entre les rues Treme, Marais, Canal [illegible] plan dressé le 20 mai 1845 [illegible] Pilié [illegible]
Les lots Nos 7 et 8 chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue [illegible] profondeur de 114 pieds entre lignes parallèles.
Le lot No 9, formant l'encoignure des rues de la Douane et des Marais, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane sur une profondeur de 114 pieds, et face à la rue des Marais.
Le lot No 10, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue des Marais, sur une profondeur de 125 pieds 10 pouces 5 lignes.
Le lot No 12 formant l'encoignure des rues du Canal et des Marais, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds et face à la rue des Marais.
2o. Trois lots de terre situés au-dessus de la Douane, désignés par les Nos. 12, 13 et 14 de l'îlet No [illegible] compris entre les rues Villeré, Marais, Canal et Douane, d'après le même plan ci-dessus décrit, lesquels lots de terre mesurent, mesure américaine, savoir:
Le lot No. 12 formant l'encoignure des rues du Canal et Villeré, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, et face à la rue Villeré.
Les lots Nos. 13 et 14 chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.
3o. Sept lots de terre situés dans le même faubourg désignés par les Nos. 1, 2, 4, 5, 12, 13 et 16 de l'îlet No. 27, compris entre les rues Canal, Douane, Villeré et Robertson, d'après le même plan ci-dessus décrit; les dits lots de terre mesurant, au pied américain, savoir
Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues du Canal et Villeré, 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds et face à la rue Villeré.
Le lot No. 2, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue Villeré, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.
Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Villeré et Douane, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds, et face à la rue Villeré.
Le lot No. 5, attenant au précédent, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds.
Le lot No. 12, formant l'encoignure des rues du Canal et Robertson, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, face à la rue Robertson.
Le lot No. 13, attenant au précédent, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.
Et le lot No. 16, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.
Conditions: Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets sans endossements assurés par hypothèque, et portant cinq pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à l'échéance, et, en cas de non paiement, à 8 p. 100 jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs.
A. D. CROSSMAN, Maire.
7 juin President de la caisse d'amortissement

1000 DAMEJEANNES de cinq gallons, en débarquement du navire Constantine, du Havre, et à vendre par D. LANATA, 9, rue Jefferson
N. B. En attendant l'arrivée du navire New England, sous peu, 400 damejeannes de 1 gallon, 400 de 2 gallons, et 500 de 3 gallons 4 juin

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
20 mai 54, Vieille Levée

80 FUTAILLES Eau-de-Vie, diverses marques, à vendre par J. & J. TARDOS,
4 juin 15, Conti.

LANGUES—2 Barils langues de bœuf fumées, en très bon ordre, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
3 juin 60, Camp.

SAUCISSONS DE GENES ET DE BOLOGNE—4 caisses, à vendre en gros et en détail, par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

COGNAC AU DRAWBACK—10 demi pipes cognac quatrième preuve marque A. Dussaut Jne. en débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
50 paniers d'huile Piagnol, grande bouteille,
30 do do do demi bouteille,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
150 mille bouchons pointus.
N. DUDOUYT,
20 mai 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

MOUCHOIRS coton—20 caisses mouchoirs à bas prix, d'un joli genre, venant d'être reçus et à vendre par DE FOREST & Co,
20 mai 20, Douane

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vin Haut Sauterne, bouteilles étiquetées, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

A VENDRE en magasin, d'importations récentes et à bas prix pour clore différentes consignations.
Vins rouges ordinaires et vieux en barriques et en demi barriques.
do do do en caisses
Vin blanc en demi barriques et en caisses.
Anisette de Champion et marasquino.
Eau-de-vie vieille de 1re preuve.
Huile d'olive venant d'arriver, en bouteilles de 24 onces.
Champagne supérieur, du marquis de Mamace, de Loisson, en grandes et en demi bouteilles, par
F. JORDY,
21 av No 10, rue Conti

EN débarquement du navire Créole de New York:
Essence de Bergamotte,
Do de limon,
Do de d'orange;
Eau de fleurs d'oranger en estagnon;
Eau de roses do do
A vendre par BERTRAND & SIBOS,
8 juin Encoig. Bienville et Royale.

VIN DE BORDEAUX,
110 barriques vin rouge St-Estèphe et Macau Médoc,
20 barriques vin rouge, Fronsac vieux,
12 do do St-Emilion vieux,
12 demi barriques vin rouge, St-Estèphe Médoc,
10 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac, vieux,
Vin en caisses de 24 demi-bouteilles, à vendre par
B. TALAMON,
10 mai 180, rue Royale.

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par
B. TALAMON,
20 mai 180, rue Royale.

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,
20 mai 180, rue Royale.

ANISETTE superfine de la marque Marie Brizard & Roger à vendre par B TALAMON,
5 av 180, rue Royale

VIN DE MARSEILLE de la marque Bergasse, à vendre par
20 mai B. TALAMON, 180, rue Royale.

HUILE DE LIN—10 barils huile de lin, première qualité, en débarquement du [illegible] à vendre par D. LANATA, [illegible] rue Jefferson

[illegible]

[illegible] à vendre par W. H. SIMMONS,

ARRANGEMENT D'ETE.
[illegible]
Pour fret ou passage [illegible] BRAUD & LANDRY [illegible]

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.
[illegible] Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, cap. J. Hooper, partira de la Nlle Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M. pour les ports ci-dessus, et partira de Bayou Sarah pour la Nouvelle Orléans tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.
[illegible] s'adresser à bord, au débarcadère [illegible] J. M. CEARY, 3 Tchoupitoulas

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur [illegible] J. G. Landry, [illegible] hebdomadaire, [illegible] BRAUD & LANDRY.

Arrangement d'Ete.
[illegible] BELLE CREOLE [illegible] Scott, pour la côte, [illegible] Bâton [illegible]
P. A. CHAMPOMIER, [illegible] Conti.

POUR LA MALIZE.—[illegible] COURRIER [illegible] A. CARRISH & Co, [illegible] Levée.

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.
[illegible] CH D FOUR, 11 Conti.

[illegible] WYLIE & EGANA, 52, Bienville

POUR TAMPICO.—La goëlette [illegible] LEGRAND & SIBOS, [illegible] Bienville

POUR NEW YORK.—Ligne de [illegible] CREOLE, capitaine [illegible]
J. W. STANTON & Co, [illegible] Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le brick [illegible] Northam, ayant [illegible] passage, [illegible] J. W. STANTON, [illegible] Lafayette

POUR NEW YORK.—Le navire [illegible] Holloway, partira [illegible] bord [illegible] JOHN O. WOODRUFF & Co, 60 Camp.

POUR BOSTON.—La barque OLEFF [illegible] 73 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] J. H. GALE, [illegible] Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR TRIESTE.—La barque [illegible] J. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible]

POUR GENES.—[illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR MARSEILLE.—La barque [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] J. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] Commune

JOHN MCAVEY, MECANICIEN, [illegible]

A VENDRE en [illegible] navire Mozart: [illegible] Vin rouge St-Gilles, St-George, Langlade, [illegible] anisette, [illegible] MARTIAL FEYRET & DO., 22 mai 27, rue St Louis.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.
FORGES PORTATIVES.
LES soussignés [illegible] forges [illegible]
S MASPEREAU & Co, 1er jan Rue Condé, No 22

Marchandises pour les marchés Mexicains.
43 [illegible] WYLIE & EGANA, 21 av 52, Bienville

50 CAISSES [illegible] assorties, [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, 28 avril—1m 20 rue de la Douane

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 4 mai 22 St Louis

CAFE RIO—1,200 sacs café Rio, des Montagnes, [illegible] J. W. STANTON & Co, 24 mai Encoig. Magasins et Lafayette

CAFE—Havane et Java, à vendre par J. W. STANTON & Co, 24 mai Encoig. Magasins et Lafayette

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, [illegible] en chargement du navire Lorena du Havre:
2 caisses peaux vernies de Nys & Co. 1re qualité,
2 do peaux de veau cirées 1re qualité,
1 do prunelle pour chaussure,
1 balle fil à cordonnier.
6 mai D. B. MACARTY, 26, Bourbon

A VENDRE, en débarquement du brick California, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
10 barils par 20 gallons Cognac,
16 caisses de 12 [illegible] l'eau de vie par NUMA LACOSTE, 1er mai 103, rue Royale.

LIQUEURS.—125 caisses assorties, Champion & Tournade.
15 caisses eau de vie de Dantzick.
35 " marasquino,
50 " curaçao en pintes et quartes.
50 paniers guignolet d'Angers.
72 caisses eau verte,
25 caisses liqueurs en paniers chinois, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
24 mai 11 et 15, rue St Louis

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses sucre jaune en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
13 mai 34, Vieille Levée

O TALAMON
RUE DE CHARTRES, No. 44,
OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash de New York:
3 caisses lacets pour souliers 1[2] et 3[4] vasiers;
4 do Savonnettes rondes,
1 do baleines pour robes et corsets,
2 do peignes nouveau forme 9 mars

125 caisses fruits à l'eau-de-vie, prunes et poires; 100 caisses raisins à l'eau de vie; 150 caisses [illegible] parfumeries, surfine, fines et communes; 35 caisses Curaçao; 35 caisses Marasquino; 70 caisses eau-de-vie de Dantzick, 8 caisses eau de vie d'Andaye; 30 paniers guignolet d'Angers, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO,
21 avril 11 et 15, St Louis

ABSYNTHE & KIRSCH—Marque de Yersin & Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
20 mai 22, rue St Louis.

NANKIN—5 caisses nankin de l'Inde, à vendre [illegible] caisse ou par pièce, par JOHN BELLOW, Jr, 9, Canal

CAFE JAVA—100 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, [illegible]

FARINE—500 barils des moulins de St-Louis, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 25 mai 60 Camp.

BOIS vaches de la Caroline—A vendre au magasin de W. DINN, 11, Commune.